

la Houlotte

bulletin d'information de la commune de Champillon

Edito

C'est un jour d'avril, le mois préféré des troubadours parce que les nuits y sont courtes et l'air léger, que la sève commence à gonfler les branches et que, dans les bourgeons, éclatent toutes les promesses du printemps... (Aliénor d'Aquitaine)



Traditionnellement, la Houlotte d'avril correspond au redémarrage de la végétation. Après une semaine ensoleillée, les bourgeons se sont réveillés, presque trop tôt... On garde confiance en souhaitant que dame nature soit plus gentille cette année que l'an dernier et que des gelées tardives ne viennent pas noircir le joli tableau que nous offre ce printemps hâtif.

Cette année nous avons eu l'idée, avec la commission fleurissement, de vous offrir un sachet de graines de roses trémières. Ces dernières ont été récupérées par le personnel sur les roses de la commune semées en divers endroits du village. Ces fleurs ont l'avantage de pousser partout et de se reproduire en grand nombre les années qui suivent. Vous trouverez dans ce bulletin quelques conseils pour les semer (moment, emplacement, engrais, arrosage, etc). J'aimerais vraiment que notre village voie fleurir un peu partout ces magnifiques roses autrement appelées roses papales ou passeroses.

Le mois d'avril est aussi le mois de mise en place du nouveau budget. Je veux tout de suite vous rassurer en vous informant que, cette année encore, votre conseil municipal ne touchera pas aux taux. Et pourtant nous avons prévu un certain nombre d'investissements, en particulier l'effacement des réseaux et la restructuration de la rue Pasteur en zone de circulation apaisée, qui seront réalisés dès la fin des vendanges cet automne. Ajoutons l'installation de la vidéoprotection dans tout le village (les travaux ont déjà commencé) ou encore l'achat d'un nouveau tracteur pour le personnel, afin de lui assurer toute la sécurité et le confort qu'il mérite.

Parmi les gros travaux, nous entreprendrons aussi la consolidation de la façade de l'église et de la salle Henri Lagauche ainsi que la destruction de l'ancienne station de pompage, rue du Paradis, après avoir racheté ce bâtiment un euro symbolique.

Le personnel aura aussi du pain sur la planche. Après avoir installé de nouvelles toilettes extérieures, place Pol Baudet, l'heure est venue de s'atteler à l'escalier de la Dhuy (qui relie la rue de Chamisso à la rue des Mondettes) avec la sécurisation des marches.

Enfin, le conseil municipal a décidé d'octroyer une subvention à l'Ukraine via l'association des Maires de France afin d'aider ce peuple qui souffre horriblement. Merci aussi aux nombreux habitants pour leur générosité et leur soutien aux Ukrainiens.

Et n'oubliez pas, dans quelques jours, l'élection présidentielle, venez nous rendre visite en mairie de 8h à 19h. Nous vous y accueillerons avec plaisir.

Votre maire, Jean-Marc BEGUIN



SOMMAIRE

- PAGE 1 / Edito
- PAGE 2 / Retour sur le Marché aux Vins
- PAGE 3 / Election présidentielle : 10 et 24 avril 2022
Inscriptions scolaires à Dizy
Collecte en soutien à l'Ukraine
Le "Panoramic Tour"
- PAGE 4 / Déjections canines et divagation
La Grande Traversée
Le cours d'Art floral
Les roses trémières
Vol en montgolfières
Pâques - Chasse aux oeufs
Le chiffre
L'agenda

INFO MAIRIE :

Secrétariat de Mairie est ouvert du
lundi au vendredi de 10h00 à 12h00,
puis de 13h30 à 15h00

Vous pouvez nous contacter par mail :

Secrétariat : info@champillon.com

Maire : jm.beguin@champillon.com

Adjoints :

jp.crepin@champillon.com

c.mauduit@champillon.com

mm.adam@champillon.com

k.neubarth@champillon.com

Le site de la commune :

www.champillon.com

reprend toutes ces informations.

Retour sur le Marché aux Vins



Le Comité des Fêtes a été invité sur la radio France Bleu le 9 mars dernier afin d'annoncer le retour du Marché aux Vins !

Ci-contre, Frédéric CHABOCHE, Président du Comité, et Cédric MAU-DUIT, membre du Comité, interviewés par Sébastien GITTON.



Message du Comité des Fêtes de Champillon :

Les 11, 12 et 13 mars dernier s'est déroulée la 25ème édition du Marché aux vins de Champillon ce qui n'a pas pu être fait l'année dernière en raison des restrictions sanitaires.

Cette année nous avons mis en place une nouvelle disposition du chapiteau pour les métiers de bouche afin de faciliter l'accès au parking devant la salle et favoriser le stationnement et augmenter la capacité d'accueil.

Ces 3 jours de manifestation ont rencontré un franc succès tant au niveau des visiteurs qu'auprès de nos fidèles exposants.

Nous tenons à remercier Jean-Marc BEGUIN, Maire de Champillon, tous les employés communaux, sans oublier nos logeurs et bénévoles ayant donné de leur temps, d'avoir contribué à cette réussite, également au Champagne AUTREAU.

Le Comité des Fêtes



Une remise de diplômes a eu lieu pour tous les exposants fidèles depuis plus de 20 ans, dont Frédéric GRENET (ci-dessus) animateur depuis la création du marché !

Election Présidentielle : 10 et 24 avril 2022

Pour l'élection présidentielle, le bureau de vote situé à la mairie (7 rue Pasteur) sera **ouvert de 8h à 19h** les dimanches 10 et 24 avril 2022.

Nous vous rappelons que depuis le 1er janvier 2022, le vote par procuration a été assoupli et répond à de nouvelles règles. Un électeur peut désormais donner procuration à l'électeur de son choix même s'il n'est pas inscrit dans la même commune. Toutefois, la personne désignée pour voter à votre place (mandataire) devra toujours voter dans le bureau de vote où vous êtes inscrit.



Pour les élections présidentielle et législatives de 2022, un mandataire ne peut détenir qu'une seule procuration établie en France.

Vous pouvez établir une procuration de 3 manières :

- En ligne, avec le téléservice MaProcuration . Après avoir rempli le formulaire en ligne, vous recevrez une référence d'enregistrement « Maprocuration ». Vous devrez ensuite faire valider votre demande en vous déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une gendarmerie ou un consulat. Sur place, vous devrez présenter votre référence d'enregistrement et votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport...). Vous recevrez un courriel de votre mairie vous informant que votre procuration est bien enregistrée, quelques minutes après la vérification de votre identité.

- Avec le formulaire disponible sur internet. Vous devez le remplir et l'imprimer. Ensuite, vous devrez obligatoirement aller en personne dans un commissariat de police, une gendarmerie, le tribunal judiciaire de votre lieu de travail ou de résidence ou un consulat. Vous devrez remettre votre formulaire et présenter votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport...).

- Avec le formulaire (Cerfa n° 12668*03) disponible au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal ou au consulat. Vous devrez le remplir à la main sur place et présenter en personne votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport...).

Si vous ne pouvez pas vous rendre au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie en raison d'une maladie ou d'un handicap, vous pouvez demander à ce qu'un officier de police ou un gendarme se déplace à votre domicile (ou dans un établissement spécialisé comme un Ehpad) pour établir ou résilier une procuration. Vous pouvez faire cette demande par courrier, par téléphone, ou par courriel.

Inscriptions scolaires à Dizy

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2022-2023 à l'école de Dizy se feront en mairie de Dizy (276 rue du Colonel Fabien), du lundi 4 au vendredi 15 avril 2022.

Des fiches d'inscription sont disponibles en mairie de Champillon.

Les inscriptions concernent tous les enfants nés en 2019 qui entreront en septembre 2022 en maternelle, tous les nouveaux élèves de plus de 3 ans arrivant sur la commune, et les élèves qui entreront au CP en septembre prochain.



Collecte en soutien à l'Ukraine

Depuis le début du mois de mars, la mairie de Champillon organise une collecte en soutien à l'Ukraine. Madame Marie-Madeleine ADAM, adjointe au Maire, se charge de cette action.

Déjà plusieurs cartons ont été expédiés, nous remercions les généreux donateurs sur Champillon.

La collecte continue, vous pouvez principalement apporter des produits d'hygiène, des médicaments, et des kits de premiers secours (pas d'alimentation ni de vêtements).

Les dons sont à déposer en mairie, 7 rue Pasteur du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 15h dans un carton ou sac fermé avec liste agrafée ou scotchée des objets.

La Maison de la Région s'occupe ensuite de l'acheminement des dons en Ukraine et/ou en Pologne.

Un grand merci à toutes et à tous pour votre générosité.



Le "Panoramic Tour"



Dans le cadre du "Panoramic Tour, financé par la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne, les travaux du point de vue sous le Royal Champagne (rue de la République) se poursuivent.

Fin-mars/début avril, des potelets bois seront posés aux entrées du point de vue. Le stabilisé sera réalisé mi-avril. Le mobilier sera installé peu après.

Déjections canines et divagation

Les habitants et les services municipaux continuent de constater que des déjections canines sont laissées et non enlevées dans le village. Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les plates bandes, pelouses, espaces verts publics, aires de jeux, etc.

Il y a quatre distributeurs de sachets pour le ramassage des déjections canines dans Champillon : devant la mairie, au chemin de la Grand-Terre, devant la Salle Henri Lagauche (Place Pol Baudet), et un récemment installé rue des Rommes près du cimetière communal. Tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement au ramassage des déjections de son animal sur le domaine public communal.



Nous vous rappelons qu'il est également interdit de laisser divaguer son chien sur la voie publique. Un chien fugueur s'expose à être capturé et conduit à la fourrière par des représentants de l'ordre public. Pour la sécurité et le respect de chacun il est donc recommandé que nos amis canins restent sur leur propriété et qu'ils soient tenus en laisse ou à proximité de leur maître lors de leur promenade.

La Grande Traversée par le Parc de la Montagne de Reims

Dimanche 22 mai, venez tester la "Grande Traversée" du Parc de la Montagne de Reims, une très belle randonnée de 22 kilomètres entre Rilly-la-Montagne, Germaine, Mutigny et Aÿ !

Vous passerez à travers un vignoble exceptionnel inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco pour plonger ensuite dans une Forêt d'Exception®, au cœur du Parc naturel régional de la Montagne de Reims.

Événement gratuit comprenant l'accès aux sentiers sur remise d'un roadbook. Tous les parcours de randonnée seront ouverts aux marcheurs et aux traileurs (sans chronométrage).

Plus d'infos sur : www.lagrandetraverseeduparc.fr

Le cours d'Art floral

9 personnes ont participé au cours d'Art floral du jeudi 17 mars.

Nous avons réalisé un joli centre de table composé de germinis roses, agrémenté de différents feuillages (philodendron, galax etc.).

Un peu de déco a été ajoutée. Encore un agréable moment passé avec Marie-Jo.



Prochains cours : **jeudi 28 avril et jeudi 2 juin**, à la salle Clair-Vigne.

Les roses trémières

La rose trémière, encore appelée 'passe-rose' fleurit à partir de fin juin-juillet, une fois passée l'explosion florale des rosiers dits 'non remontants'.



Cette bisannuelle très vigoureuse est parfois considérée comme rustique car elle se maintient en place plusieurs années.

Elle aime le soleil et supporte la sécheresse. Mais c'est dans un sol bien drainé, souple et frais qu'elle se plaît le mieux (comme dans l'île de Ré où elle prolifère au pied de murs qui maintiennent une certaine humidité). Ainsi, elle résiste mieux aux fréquentes attaques de rouille.

Rabattre très vite les hampes déflourées lui permet aussi de repousser plus sûrement l'année suivante.

A semer cet été pour une floraison l'année prochaine. Éventuellement, repiquez les jeunes plants au plus tard en septembre, les racines pivotantes de la rose trémière n'appréciant guère la transplantation.

Vol en montgolfière

Les décollages de montgolfières sont repartis sur Champillon !



participer à une chasse aux œufs de Pâques. Elle sera suivie d'un goûter.
Inscription obligatoire avant le 7 avril auprès de Séverine au **06.99.17.03.69** ou cdfchampillon@gmail.com en précisant le prénom et l'âge de l'enfant jusqu'à 14 ans (attention aucune inscription ne sera prise en compte après cette date).

Pâques - Chasse aux œufs

Le Comité des Fêtes de Champillon invite le **dimanche 17 avril 2022 à 10h30** les petits Champillonnais et petits-enfants de Champillonnais à se réunir sur le parking de la salle des fêtes (Place Pol Baudet), afin de



Le chiffre

39%



C'est la part des familles avec enfants parmi les ménages, soit 85 familles.

L'agenda

- Tous les samedis : Marché hebdomadaire, parking de la salle des fêtes, de 8h30 à 12h30.
- Dimanche 17 avril : Chasse aux œufs, rendez-vous à 10h30 sur le parking de la salle des fêtes. Inscription obligatoire.
- Dimanches 10 avril et 24 avril : Election présidentielle, bureau de vote en mairie, 7 rue Pasteur, de 8h à 18h.
- Dimanches 22 mai : "La Grande Traversée" par le Parc de la Montagne de Reims, www.lagrandetraverseeduparc.fr .
- Dimanches 12 et 19 juin : Election législative, bureau de vote en mairie, 7 rue Pasteur, de 8h à 18h.